



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 3 AOÛT 2021 ET CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-86 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA DÉLIMITATION DE LA ZONE RÉSIDENIELLE NUMÉRO 126 SITUÉE EN BORDURE DE LA RUE NOTRE-DAME

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

#### 1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 juillet 2021, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 77-86 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage concernant la délimitation de la zone résidentielle numéro 126* ».

#### 2. Assemblée publique de consultation et consultation écrite

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 3 août 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre**, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement fait également l'objet d'une consultation écrite qui se tiendra du 20 au 30 juillet 2021. Durant cette période, les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :

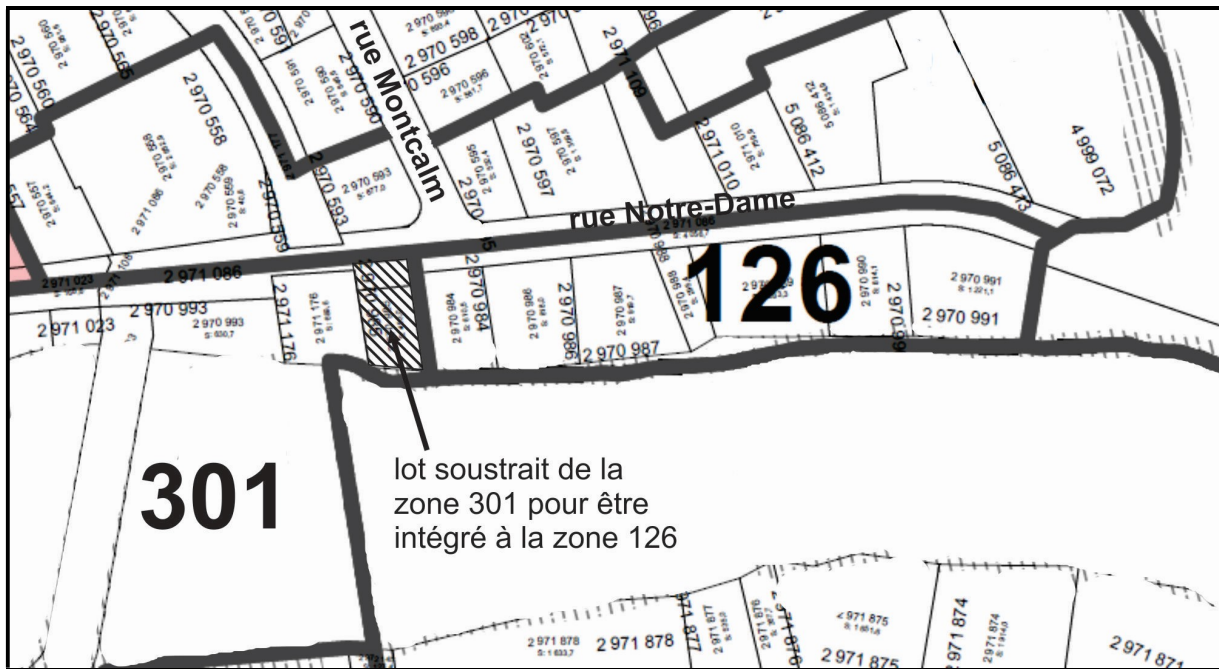
Hôtel de ville de Saint-Pie  
77, rue Saint-Pierre  
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

ou par courriel à l'adresse [st-pie@villest-pie.ca](mailto:st-pie@villest-pie.ca)

#### 3. Objet du premier projet de règlement

Le premier projet de règlement numéro 77-86 a pour objet d'agrandir la zone résidentielle numéro 126, située en bordure de la rue Notre-Dame, afin d'y inclure un lot voisin localisé présentement dans la zone numéro 301 (voir croquis ci-joint).

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



#### 4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site Internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021

Annick Lafontaine

Greffière